

Réponses apportées par Monsieur le Maire :

- Concernant les allégations de conflits d'intérêts :
 - Pour la vente d'un chemin à Monsieur Alain CHARTIER, conseiller municipal : Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 11 avril 2025. Il énonce les présents et précise que Monsieur CHARTIER Alain, partie prenante, ne participe pas à la délibération. Il fait lecture de la délibération adoptée à l'unanimité.
 - Pour les projets de panneaux photovoltaïques concernant Monsieur GILBERT Michel, conseiller municipal : Monsieur le Maire explique qu'une enquête publique a été réalisée par la Préfecture de la Nièvre avec mise à disposition d'un registre où chacun pouvait inscrire ses doléances et que personne n'a émis d'opposition à ces zones
- Concernant les accusations d'embauche du personnel sans procédure préalable :
 - VIF Stéphanie : CDD de droit public
 - Initial : Remplacement d'un agent titulaire indisponible
 - Après démission agent titulaire : Accroissement temporaire d'activité dans l'attente de la procédure de recrutement
 - VIF Arnaud : Procédure d'embauche avec déclaration sur plateforme. Recrutement stagiaire un an avant titularisation
 - FORTERRE Angélique (agence Postale Communale) CDD de remplacement d'un agent titulaire indisponible)
 - GIROD Frédéric même chose que pour Madame VIF
- Concernant sa « misogynie » : Monsieur le Maire explique qu'il travaille essentiellement en relation avec du personnel féminin :
 - 3 enseignantes et 3 AESH
 - Personnel de cantine 4 personnes
 - Personnel de garderie/ATSEM 1
 - Mairie 2 personnes
 - France Service 1 personne
 - Bibliothèque 1 personne

Ces allusions viennent certainement d'une autre personne, il regrette que les personnes ayant fait ces accusations ne soient pas autour de la table ce soir.

- Centre social du canton de Dornes : Monsieur le Maire fait lecture des articles de presse concernant la dissolution du centre social, à l'origine des accusations de détournement de fonds afin que chacun puisse prendre connaissance de l'origine des fonds étant revenus au CCAS de la commune. Il ajoute qu'il a reçu un coup de téléphone de Monsieur NAUX, liquidateur de la structure, qui ne souhaitait pas que ce sujet soit de nouveau mis en lumière. Monsieur le Maire ajoute qu'une enquête sur la dissolution du Centre Social a été menée par les services de gendarmerie pendant plus d'une année au début de son mandat, ce qui a permis de découvrir que le liquidateur s'était octroyé des fonds qu'il a été obligé de rembourser.